

<https://lyon-est.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article391>



Aucune proposition d'admission en Master 1 : que faire ?

- ETUDIANT.E.S - Après Bac+3 -

étudiant.gouv.fr

Date de mise en ligne : lundi 28 juin 2021

Copyright © CIO Lyon Est - Tous droits réservés

- **[rouge]Aucune proposition d'admission en Master 1 : que faire ?[/rouge]>**
<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aucune-proposition-d-admission-en-master-1-que-faire-2374->>
<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aucune-proposition-d-admission-en-master-1-que-faire-2374>]]
- **[rouge]Vous souhaitez poursuivre vos études en master et vous recherchez les masters en France pour réaliser votre projet[/rouge].**
- Consultez le site "[trouver mon master](#)". C'est aussi sur ce site qu'il y aura la saisine master.

[rouge]Le portail [trouvermonmaster.gouv.fr\[/rouge\]](#) répertorie l'intégralité des diplômes nationaux de masters proposés par les établissements d'enseignement supérieur français.

- **[rouge]Vous êtes en L3,[/rouge]** ce site est obligatoire pour préparer l'année prochaine et vous permettre de multiplier vos chances d'intégrer un master et ainsi réaliser votre projet.
- **[rouge]Si vous n'êtes accepté.e dans aucun master[/rouge]** : Sur le même site à partir de juin, vous pourrez effectuer une saisine, via la rubrique « être accompagné.e »
Conditions pour pouvoir faire une saisine :
 - Avoir obtenu votre licence lors de moins de 3 ans
 - Avoir effectué au moins 5 candidatures en première année de master dont au moins 2 mentions de master distinctes, compatibles avec la mention de licence obtenue auprès d'au moins 2 établissements d'enseignement supérieur
 - N'avoir reçu aucune réponse positive à vos candidatures en master

[rouge]Le Délai pour effectuer une saisine ?[/rouge] : vous disposez de 15 jours à compter : de la réception du dernier refus d'un établissement d'enseignement supérieur à l'une de vos candidatures à un master
– de l'obtention de votre diplôme de Licence lorsque celle-ci intervient après les notifications de refus de la part des établissements auxquels vous avez adressé votre candidature.
Ces conditions sont cumulatives



<https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/>